

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 216-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.997

Déposée le: 17.11.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Graber (La Neuveville, UDC)
Amstutz (Corgémont, Les Verts)
Dunning (Biel/Bienne, PS)
Sauvain (Moutier, PSA)
Hirschi (Moutier, PSA)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Le CDN: une institution véritablement bilingue ?

Récemment, un jeune couple francophone habitant le Jura bernois a dû recourir aux services du Centre de Développement et Neuroréhabilitation pédiatrique (CDN) pour son enfant. Cette situation est déjà pour le moins difficile à vivre, il est facile d'imaginer l'inquiétude des parents lorsque vous devez réaliser des examens dans ce centre pour votre enfant.

Il semble dès lors primordial de pouvoir garantir une excellente communication entre les intervenants médicaux d'une part, la famille d'autre part et évidemment l'enfant.

Or, quand bien même le site internet du CDN affirme son bilinguisme sur la page d'accueil, les parents concernés ont été extrêmement déçus – et c'est un euphémisme – de constater que le rapport établi par le centre était en allemand. Ceux-ci ont demandé la version française du rapport, afin de saisir au mieux les difficultés de leur enfant, ce qui semble parfaitement légitime.

Quelle ne fut pas leur déception lorsque le CDN leur répondit que pour une version française du rapport, ils devraient payer ce service.

Alors que la même page d'accueil précise encore que « le travail est accompli dans une optique interdisciplinaire... les équipes ... se réunissent pour discuter les résultats... », méthodologie que nous saluons, il est étonnant de voir que les principaux concernés, soit les parents et leur enfant, ne puisse bénéficier totalement de cette mise en réseau de compétences, puisque la langue fait obstacle.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Cette institution étant officiellement bilingue, patronnée par la fondation Wildermeth et cofinancée par la SAP, les parents ont-ils le droit de réclamer un rapport en français ?
2. En cas de réponse négative, est-ce que la SAP est disposée à prévoir à l'avenir cette possibilité?
3. La SAP a-t-elle déjà eu connaissance d'autres cas similaires ?